



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 12 octobre 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-1539

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 SEPTEMBRE 2005 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 SEPTEMBRE 2005 DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 septembre 2005 et de la séance spéciale du comité exécutif du 30 septembre 2005 de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2005-1540

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - 110 080,37 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - 548 674,42 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 - 8 660,96 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 36 - 296 549,32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 38 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 36 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	110 080,37 \$	26 au 30 septembre 2005
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	548 674,42 \$	26 au 30 septembre 2005
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	8 660,96 \$	26 au 30 septembre 2005
Liste des embauches numéro 36	Embauches de personnel temporaire	296 549,32 \$	19 au 23 septembre 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1541 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-38 - 379 212,84 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 SEPTEMBRE 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-38 d'un montant total de 379 212,84 \$ pour la période du 22 au 28 septembre 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1542 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MON CHEZ-NOUS INC. - 263 ET 275, RUE DE MALARTIC - 10 932 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Mon chez-nous inc.» a demandé d'être exempté des taxes foncières pour les immeubles situés aux 263 et 275, rue de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme «Mon chez-nous inc.» pour les immeubles situés aux 263 et 275, rue de Malartic.

Adoptée

CE-2005-1543 SOUMISSION 2005 SP 213 - VIDÉOTRON TÉLÉCOM LTÉE - LOCATION D'UN RÉSEAU À LARGE BANDE - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - MONTANT TOTAL POUR TROIS ANS - 619 023,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Vidéotron Télécom ltée, 612, rue St-Jacques, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 4M8, pour la location de réseau à large bande, incluant l'option de redondance, pour un montant mensuel de 17 195,09 \$ incluant les taxes pour une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2006, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Ce comité autorise également le trésorier à prévoir un montant annuel de 206 341,05 \$ incluant les taxes, au poste budgétaire 02-13450-334 - Systèmes d'information – Réseautique – Télécommunication informatique et ce, pour chacune des années 2006, 2007 et 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1544*

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC. ET LA VILLE DE GATINEAU - DÉSIGNATION À VIE DU NOM BOWATER SUR LA BIBLIOTHÈQUE - 855, BOULEVARD DE LA GAPPE

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Gatineau, par la résolution numéro CE-96-11-777, avait un protocole d'entente avec la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. (la raison sociale de Bowater était alors Avenor inc.) stipulant que la compagnie versait un montant annuel de 20 000 \$ pendant 5 ans (1997 à 2001) et qu'en contrepartie la Ville s'engageait à nommer la bibliothèque centrale de l'ex-Ville de Gatineau «Bibliothèque Bowater»;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente est échu depuis l'année 2001 et que la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. continue depuis 2002, de verser annuellement une somme de 20 000 \$ à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. verse annuellement, depuis 1997, un montant de 20 000 \$ qui représentera une cotisation totale de 300 000 \$ à la fin de la 15^e année et que de plus, elle s'engage à participer financièrement à l'amélioration du design et au rafraîchissement de l'entrée principale de la bibliothèque pour un montant de 12 500 \$ qui sera versé en 2006;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc., en versant un montant total de 300 000 \$, incluant les contributions de 1997 à 2001 et celles des années 2002, 2003 et 2004, s'inscrit comme l'un des donateurs les plus importants au sein du réseau des bibliothèques du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Ville et la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. selon lequel la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. s'engage à verser à la Ville une cotisation annuelle de 20 000 \$ pour un total de 300 000 \$ réparti sur 15 ans. Les cotisations annuelles s'étalent de 1997 à 2011. La compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. s'engage à participer financièrement au rafraîchissement de l'entrée de la bibliothèque située au 855, boulevard de la Gappe, pour un montant de 12 500 \$ qui sera versé en 2006. En retour, la Ville s'engage à nommer de manière définitive ce point de service «Bibliothèque Bowater».

Le trésorier est autorisé à effectuer annuellement les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à virer annuellement au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, les sommes reçues de Bowater relatives à cette entente.

Le trésorier est autorisé à émettre un reçu d'impôt, annuellement, au montant de 20 000 \$ à l'attention du donateur Bowater Produits forestiers du Canada inc., 79, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 4X6 à la suite de la réception dudit montant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1545*

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE L'OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU - REGROUPEMENT DES DOCUMENTS GÉNÉALOGIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Société de généalogie de l'Outaouais (SGO) partage les locaux des Archives nationales du Québec en Outaouais et met en commun avec celle-ci sa documentation à caractère généalogique et historique couvrant non seulement l'Outaouais mais aussi le reste du Québec, d'autres régions du Canada et des Etats-Unis, depuis octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Société de généalogie de l'Outaouais offre aux généalogistes une salle de recherche et maints instruments de recherche dans des lieux conviviaux équipés de nombreux appareils spécialisés mis à la disposition des usagers, au 855 boulevard de la Gappe;

CONSIDÉRANT QUE cette salle de recherche est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que les mardis et mercredis soirs de 19 h à 22 h et tous les samedis pour les membres de la Société de généalogie de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale ne possède aucun espace fermé pour tenir des activités d'animation, telles que des conférences à la bibliothèque Bowater et que l'ancienne salle Gatineau, où sont présentement logés les ouvrages généalogiques, pourrait être utilisée pour toute activité d'animation sans troubler les autres utilisateurs de la bibliothèque qui effectuent des recherches ou de l'étude et compenser au manque d'espace pour loger les nouveaux livres qui s'ajoutent à la collection de la bibliothèque municipale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature de l'entente de partage de services, d'une durée de cinq ans à compter de la date de la signature, entre la Ville et la Société de généalogie de l'Outaouais selon laquelle la Ville s'engage à prêter à la SGO sa collection d'ouvrages généalogiques et à poursuivre le développement de la collection généalogique selon les critères de la politique d'acquisition des documents de la bibliothèque municipale. Cette entente sera renouvelée automatiquement, tant et aussi longtemps que la SGO poursuivra son mandat, à moins d'avis contraire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1546

SOUMISSION 2005 SP 183 - DIVERS FOURNISSEURS - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS DANS LES SECTEURS D'AYLMER, DE HULL ET DE GATINEAU - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - MONTANT ANNUEL DE 280 747,82 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes apparaissant à l'annexe 4 ci-jointe et faisant partie intégrante de la présente résolution, pour le déneigement de divers stationnements dans les secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau, pour un montant annuel pour la première année de 280 747,82 \$ excluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission respective déposée en date du 8 septembre 2005, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec une clause de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement au 31 janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation – Catalogue 62-001.

Les fonds à cette fin, pour la première année du contrat au montant de 280 747,82 \$ excluant les taxes seront pris à mêmes les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, tel qu'indiqué à l'annexe 2 et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2006, 2007 et 2008 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1547 **SOUSSION 2005 SI 123 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAULT & FILS LTÉE - RÉFECTION DE TOITURES À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 90 653,51 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault & Fils ltée, 128, rue des Manoirs, Gatineau, Québec, J9J 2N1, pour les travaux de réfection des toitures A et B à la Maison du Citoyen, au montant total de 90 653,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 juillet 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50028-001-49845	83 871,74 \$	Toiture - Maison du Citoyen // Toiture
04-13593	1 264,93 \$	TVQ à recevoir ristourne
04-13493	5 516,84 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
19920-532	3 871,74 \$		Maison du Citoyen - Édifice // Entr. des édifices
03-10110		3 871,74 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Toiture

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1548 **SOUSSION 2005 SI 194 - CARRIÈRE LA PÊCHE INC. - BORDURE ET PAVAGE (COUCHE D'USURE) - RUE JEAN-LOUIS-MALETTE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 46 938,83 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Carrière La Pêche inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de bordure et pavage (couche d'usure) – Rue Jean-Louis-Malette, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 46 938,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-07650-002-49846	34 661,44 \$	Prolongement rue Grandmaison // Asphalte
06-07650-001-49847	9 420,86 \$	Prolongement rue Grandmaison // Bordures et trottoirs
04-13493	2 856,53 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-07650-009	34 661,44 \$		Prolongement rue Grandmaison // Amendement # 1
06-07650-002		34 661,44 \$	Prolongement rue Grandmaison // Asphalte

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1549

SOUSSION 2005 SP 109 - NASCO ENTRETIEN MÉNAGER D'IMMEUBLES INC. - ENTRETIEN MÉNAGER À LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - MONTANT APPROXIMATIF POUR 3 ANS 366 393,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nasco entretien ménager d'immeubles inc., 40, rue Adrien-Robert, unité 12, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour l'entretien ménager et pour le montage et démontage de salles à la maison de la culture de Gatineau, au montant total approximatif pour trois ans de 366 393,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 août 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les coûts, excluant les taxes, s'établissent comme suit :

- entretien ménager : 98 408,00 \$ Annuellement
- tarif horaire pour montage et démontage de salles 15,54 \$ 500 h /année

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration de la soumission dûment signifié par une des parties à l'autre partie, les termes du présent appel d'offres demeureront en vigueur pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour une cinquième année de contrat.

À la fin de chacune des années du contrat, les prix seront indexés selon les indices des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2006, 2007 et 2008.

Les fonds à cette fin au montant annuel approximatif de 114 698,78 \$ (montant imputable) seront pris au poste budgétaire 02-72191-533 – Maison de la culture – Édifice – Conciergerie et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1550

AUTORISATION - AJUSTEMENT DE PRIX DE 345 407 \$ - HERVÉ POMERLEAU INC. - COMPLEXE AQUATIQUE DU SECTEUR EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-198 adoptée le 8 mars 2005, a retenu les services de la compagnie Hervé Pomerleau inc. pour la conception-construction du complexe aquatique du secteur Est pour un montant de 4 643 687 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hervé Pomerleau inc. demande à la Ville de Gatineau un ajustement de prix de 345 407 \$ incluant les taxes au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement demandé est dû à des travaux attribuables à des conditions de chantier et à des modifications demandées par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service de la gestion des édifices et de l'électricité considère comme raisonnable le montant demandé et en recommande le paiement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un ajustement de prix de 345 407 \$ incluant les taxes au contrat initial octroyé à la compagnie Hervé Pomerleau inc. dans le cadre de la conception-construction du complexe aquatique du secteur Est.

Les fonds à cette fin seront pris à même les poste budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50014-003	324 386,80 \$	Complexe aquatique Buckingham – Ajustement de coûts
04-13493	21 020,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99310-999	324 387 \$		Projets collectifs // Autres
03-10110		324 387 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Amendement # 1

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1551

SOUMISSION 2005 SI 222 - THIBO PRODUITS DE BUREAU 30538578 CANADA INC. - AMEUBLEMENT - DIVERS SERVICES - 30 133,58 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Thibo Produits de bureau 30538578 Canada inc, 200, Promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 4B7, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement pour divers services au montant total de 30 133,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21600-692	22 351,13 \$	Soutien équip. non-capitalisable
19920-692	545,92 \$	Maison du Citoyen - Édifice équip. non-capitalisable
61100-692	5 394,48 \$	Urbanisme équip. non-capitalisable
04-13493	1 833,82 \$	TPS à recevoir ristourne
04-13593	8,23 \$	TVQ à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1552 **PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT «LA NUIT DES SANS-ABRI» - 21 OCTOBRE 2005**

CONSIDÉRANT QU'une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 21 octobre 2005 dans une vingtaine de villes au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation, en fournissant les services et équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation aux règlements numéros 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement «La nuit des sans-abri» qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette, le 21 octobre 2005 entre 19 h et 4 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71526-134	300 \$	Fêtes et festivals-services techniques temp./bleus
21300-121	200 \$	Police communautaire suppl. rég./policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme et monsieur le conseiller André Levac quittent leur siège.

CE-2005-1553

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME JOSIANE COSSETTE À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET - PROJET PRÉVENTION À LA CRIMINALITÉ, COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) et le ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre d'un projet pilote en prévention de la criminalité pour la réalisation d'un diagnostic local de sécurité sur le territoire de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a versé sur une période de trois ans (2003-2004-2005) une subvention totalisant 120 000 \$ à la Ville de Gatineau pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, afin de poursuivre le projet, de prolonger de trois mois l'engagement contractuel de madame Josiane Cossette à titre de chargé de projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Josiane Cossette à titre de chargé de projet pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-70050-135 – Prévention à la criminalité – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1554

PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MADAME CLAIRE LABELLE-SAUVÉ AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / ADMINISTRATION AU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, DIVISION STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET CONTRÔLE ANIMALIER

CONSIDÉRANT QUE madame Claire Labelle-Sauvé a été promue à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2005-411 adoptée par le comité exécutif le 16 mars 2005;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 4 avril 2005;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai devrait se terminer le 4 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont d'accord à prolonger la période d'essai de l'employée pour une période de trois mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger la période d'essai de madame Claire Labelle-Sauvé au poste de commis administratif / administration au Module de la protection des personnes et des biens, division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier et ce, du 5 octobre 2005 au 5 janvier 2006.

Adoptée

CE-2005-1555
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2005-1689

PROMOTION À L'ESSAI DE MESSIEURS GHISLAIN BENOIT ET FRANÇOIS LAURIN AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAINS, SECTEUR CENTRE-OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes d'opérateur A (opérateur de balai mécanique) et opérateur B au Service des opérations de terrain, secteur Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de messieurs Ghislain Benoit au poste d'opérateur A (opérateur de balai mécanique) et François Laurin au poste d'opérateur B au Service des opérations de terrain, secteur Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

La période d'essai de M. Benoit est de 30 jours travaillés alors que celle de M. Laurin est de 60 jours travaillés. Leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les salaires de ces employés seront les suivants :

Monsieur Ghislain Benoit, classe 6 pour un taux horaire de 21,05 \$;
Monsieur François Laurin, classe 5 pour un taux horaire de 20,56 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-114 – Réseau routier – Balayage et arrosage - Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1556

PROMOTION DE MADAME NATHALIE PAQUIN AU POSTE DE TECHNICIEN EN ADMINISTRATION AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en administration au Module de la culture et des loisirs (poste numéro N-2005-008 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Nathalie Paquin au poste de technicien en administration au Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Nathalie Paquin sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Paquin sera celui de la classe VI, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13160-112 – Module – Culture et loisirs – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1557
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2005-1725

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME MICHÈLE ALLAIRE AU POSTE DE
COMMIS SPÉCIALISÉ / CLIENTÈLE - RÉPARTITION AU SERVICE DES
OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / clientèle – répartition au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro N-2005-022 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Michèle Allaire au poste de commis spécialisé / clientèle – répartition au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Michèle Allaire est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Allaire sera celui de la classe 04, 7^e échelon (semaine de 40 heures) de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31130-112 – Requêtes et services – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1558

**MUTATION DE MADAME GENEVIÈVE LANIEL AU POSTE DE SECRÉTAIRE
SPÉCIALISÉE AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE
L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire spécialisée au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro 451 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Geneviève Laniel au poste de secrétaire spécialisée au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de madame Geneviève Laniel sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Laniel sera celui de la classe VI, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-112 – Administration - Édifices – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1559 **MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR PHILIPPE GAGNÉ AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL - DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien conseil – développement des réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro N-2005-027 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Philippe Gagné au poste de technicien conseil – développement des réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Philippe Gagné est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gagné sera celui de la classe 09, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1560 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR MIKE LACHAPELLE, POLICIER AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mike Lachapelle, occupant le poste de policier au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 15 octobre 2005 au 16 juillet 2006 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Mike Lachapelle un congé sans solde pour la période du 15 octobre 2005 au 16 juillet 2006.

Adoptée

CE-2005-1561 **RETRAITE DE MONSIEUR ROBERT PERRIER, PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION II AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1^{er} NOVEMBRE 2005**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Perrier, préposé à la signalisation II au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 31 ans et sept mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Robert Perrier les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} novembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Perrier leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1562

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR MICHEL MONGEON, OPÉRATEUR A AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1^{er} NOVEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Mongeon, opérateur A au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 34 ans et quatre mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Michel Mongeon les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} novembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Mongeon leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1563

RETRAITE DE MONSIEUR ROBERT PILON, OPÉRATEUR C AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1^{er} FÉVRIER 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Pilon, opérateur C au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} février 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 27 ans et deux mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Robert Pilon les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} février 2006 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Pilon à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Pilon leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1564

RETRAITE DE MONSIEUR ROGER SAUVÉ, OPÉRATEUR DE TRACTEUR À CHARGEMENT AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1^{er} FÉVRIER 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Sauvé, opérateur de tracteur à chargement au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} février 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 32 ans et neuf mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Roger Sauvé les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} février 2006 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Sauvé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Sauvé leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1565

MUTATION DE MADAME SUZANNE TARDIF AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - PROGRAMMES AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – programmes au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (poste numéro 102 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Suzanne Tardif au poste de commis administratif – programmes au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

La date d'entrée en fonction de madame Suzanne Tardif sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Tardif sera celui de la classe V, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 – Centre de Services de Gatineau - Loisirs – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1566 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-39 - 702 428,87 \$ - PÉRIODE DU 29 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-39 d'un montant total de 702 428,87 \$ pour la période du 29 septembre au 5 octobre 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1567 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES CURÉS ET MARGUILLIERS DE L'OEUVRE ET FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH DE HULL - 122, RUE BERRI - 2002 : 20 950 \$ - 2003 : 21 240 \$ - 2004 : 21 800 \$ - 2005 : 22 002 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse Saint-Joseph de Hull » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour les parties d'immeubles situés au 122, rue Berri, qui n'ont pas été reconnu par la Commission municipale du Québec dans sa décision du 1^{er} juin 2005;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Les curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse Saint-Joseph de Hull » pour une partie de l'immeuble situé au 122, rue Berri.

Adoptée

CE-2005-1568 **EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU À L'AMBASSADE DU NIGER À L'OCCASION DE LA SOIRÉE SOLIDARITÉ – 14 OCTOBRE 2005**

CONSIDÉRANT QUE l'Ambassade du Niger organise une activité protocolaire dans le cadre d'une soirée solidarité, le 14 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée solidarité est un événement pour promouvoir les V^e Jeux de la Francophonie qui se dérouleront du 7 au 17 décembre 2005 à Niamey au Niger;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée est également une levée de fonds qui servira à payer une partie des dépenses d'un groupe de bénévoles (20) de la région qui iront prêter main-forte à l'organisation des jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau mène un projet de formation des cadres municipaux de Niamey dans la préparation des Jeux de la Francophonie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption du coût de location de l'agora Gilles-Rocheleau à l'Ambassade du Niger à l'occasion de la soirée solidarité, le 14 octobre 2005.

Cette exemption représente un montant de 900 \$.

Adoptée

CE-2005-1569

SOUMISSION 2005 SI 184 - COUVREUR BOUDREAU & FILS LTÉE - RÉFECTION DU SCELLANT DES OUVERTURES ET DES MURS À L'ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 59 318,39 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault & Fils ltée, 128, rue des Manoirs, Gatineau, Québec, J9J 2N1, pour les travaux de réfection du scellant des ouvertures et des murs à l'édifice Pierre-Papin au montant total de 59 318,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 octobre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19930-532-49848	55 708,49 \$	Édifice Pierre-Papin entr. des édifices
04-13493	3 609,90 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99300-999	35 000,00 \$		Immobilisations payées comptant // Autres
03-10110	18 383,48 \$		Dépense immobilisable financée par activité fin. // Entr. des édifices
19930-532		53 383,48 \$	Édifice Pierre-Papin // Entr. des édifices

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1570

SOUMISSION 2005 SI 204 - ABC RÉCRÉATIONS LTÉE - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX AUX PARCS DE LA GUADELOUPE ET GASTON-RENAUD - SERVICE D'INGÉNIERIE - 80 725,20 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE BUCKINGHAM - MARC BUREAU ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme ABC Récréations ltée, 1391, rue Poirier, Mascouche, Québec, J7L 1V5, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux au parc de la Guadeloupe pour un montant total de 49 838,16 \$ incluant les taxes et au parc Gaston-Renaud pour un montant total de 30 887,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 7 septembre 2005 et ce, étant les soumissions conformes ayant obtenu pour chacun des parcs, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-008-49849	29 007,37 \$	Programme d'aménagement de parcs // Parc Gaston-Renaud
18-40032-007-49850	46 805,19 \$	Travaux d'immobilisations – District Wright – Parc-de-la-Montagne // Parc Guadeloupe
04-13493	4 912,64 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1571

SOUMISSION 2005 SI 205 - MARLIN MULTI-JEUX - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX AUX PARCS DES DRAVEURS ET DANIEL-JOHNSON - SERVICE D'INGÉNIERIE - 87 952,63 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PAUL MORIN ET PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 7 septembre 2005 et ce, étant les soumissions conformes ayant obtenu pour chacun des parcs, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411 :

PARC DES DRAVEURS

Marlin Multi-Jeux, 1808, rue Haewood, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2, au montant total de 42 682,40 \$ incluant les taxes.

PARC DANIEL-JOHNSON

Les Industries Simexco Inc., 287, rue Sir Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, au montant total de 45 270,23 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40034-004-49851	42 515,25 \$	Travaux d'immobilisation - District de Saint-Raymond/Vanier // Parc Daniel Johnson
18-40020-003-49852	40 084,91 \$	Travaux d'immobilisation - District des Promenades // Parc des Draveurs
04-13493	5 352,47 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1572

SOUMISSION 2005 SI 206 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX AU PARC EUGÈNE-SAUVAGEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 54 353,91 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tessier Récréo-parc Inc., 825, rue Théophile, Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation d'une structure de jeux au parc Eugène-Sauvageau au coût de 54 353,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 7 septembre 2005 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin au montant total de 54 353,91 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30273-011	50 000,00 \$	Aménagement et réfection de divers parcs – Parc École Lac-des-Fées
Futur FDI	1 046,13 \$	Structure de jeux – Parc Eugène-Sauvageau
04-13493	3 307,78 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71487-692	1 046,13 \$		Pierre Phillion – District de Saint-Raymond/ Vanier - Aménagement // Équip. Non-capitalisable
03-10110		1 046,13 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1573

SOUSSIONS 2005 SI 212 (VOLKSWAGEN DE L'OUTAOUAIS - SECTION 2) - 2005 SI 221 (ARGUS-MAZDA - 174761 CANADA INC. - SECTION 1) - (VILLA TOYOTA - 2088941 CANADA INC. - SECTION 4) - 2005 SI 242 (HYUNDAI GATINEAU - SECTION 1) - (AYLMER SATURN - SECTION 2) – (CASINO GATINEAU ACURA - SECTION 3) - LOCATION DE VÉHICULES - SERVICE DE POLICE - 92 358,45 \$ - CONTRAT DE 36 MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la location de véhicules pour une durée de 36 mois, le tout en conformité avec leur soumission respective, au montant total de 92 358,45 \$ incluant les taxes, à savoir :

APPEL D'OFFRES 2005 SI 212 – SECTION 2

Volkswagen de l'Outaouais, 850, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour la location d'une automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, au montant total de 16 018,43 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue pour cette section et étant conforme.

APPEL D'OFFRES 2005 SI 221 – SECTION 1

Argus Mazda – 174761 Canada inc., 961, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1W8, pour la location d'un véhicule de marque Mazda, modèle Tribute GX, au montant total de 15 868,24 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue pour cette section et étant conforme.

APPEL D'OFFRES 2005 SI 221 – SECTION 4

Villa Toyota – 2088941 Canada inc., 965, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1W8, pour la location d'une automobile de marque Toyota, modèle Corolla, au montant total de 13 625,68 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue pour cette section et étant conforme.

APPEL D'OFFRES 2005 SI 242 – SECTION 1

Hyundai Gatineau, 1245, boulevard de La Vérendrye Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8P2, pour la location d'un véhicule de marque Hyundai, modèle Sonata GL, au montant total de 17 223,89 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue pour cette section et étant conforme.

APPEL D'OFFRES 2005 SI 242 – SECTION 2

Aylmer Saturn, 500, chemin McConnell, Gatineau, Québec, J9J 3V6, pour la location d'un véhicule de marque Saturn, modèle ION, au montant total de 13 419,69 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue pour cette section et étant conforme.

APPEL D'OFFRES 2005 SI 242 – SECTION 3

Casino Gatineau Acura, 7, boulevard du Casino, Gatineau, Québec, J8Y 6V7, pour la location d'un véhicule de marque Acura, modèle EL, au montant total de 16 202,52 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue pour cette section et étant conforme.

Le trésorier est autorisé à émettre aux firmes suivantes des chèques totalisant 9 334,13 \$ représentant les versements initiaux, soit :

• Volkswagen de l'Outaouais	1 875,53 \$
• Argus Mazda – 174761 Canada inc.	440,78 \$
• Villa Toyota – 2088941 Canada inc.	2 032,77 \$
• Hyundai Gatineau	2 051,98 \$
• Aylmer Saturn	429,80 \$
• Casino Gatineau Acura	2 503,27 \$

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2006, 2007 et 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21200-515	8 052,34 \$	Enquêtes loc.// Mach. et véhicules
04-13970	713,75 \$	Divers dépôts
04-13493	568,04 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1574

SOUSSION 2005 SI 220 - B.D. SYSTÈMES INTÉRIEURS INC. - REMPLACEMENT DES FENÊTRES DE LA FAÇADE ARRIÈRE DU 97-103, RUE LAURIER - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 26 340,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme B.D Systèmes Intérieurs inc., 16, chemin des Artisans, Chelsea, Québec, J9B 1M5, pour le remplacement des fenêtres de la façade arrière du 97-103, rue Laurier au montant total de 26 340,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 octobre 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50043-001-49853	24 737,73 \$	Maison du tourisme – Fenêtre // Fenêtre
04-13493	1 603,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1575

SOUSSION 2005 SI 237 - IMPRIMERIE VINCENT LTÉE - SERVICE D'IMPRESSION ET D'EXPÉDITION DES COMPTES DE TAXES 2006 - SERVICE DES FINANCES - 29 781,99 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Vincent Ltée, 120, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour les services d'impression et d'expédition des comptes de taxes 2006 incluant l'option d'impression recto 2 couleurs (item #7) au montant total révisé de 29 781,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 octobre 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13310-671-49854	27 969,57 \$	Service des finances fourn. de bureau
04-13493	1 812,42 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

Monsieur le conseiller André Levac reprend son siège.

CE-2005-1576 **SOUMISSION 2005 SP 024 - AQUA DATA - SERVICES PROFESSIONNELS - FOURNITURE DE SERVICES ET D'OUTILS POUR L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 437 095 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aqua Data, 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8, pour la fourniture de services et d'outils pour l'amélioration de la connaissance des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie, au montant de 437 095 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 septembre 2005 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2005-1165.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30120-001-49855	410 495 \$	Honoraires professionnels divers projet système d'aide à la décision
04-13493	26 600 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1577 **SOUMISSION 2005 SP 087 - MARC CLÉROUX RÉNOVATION INC. - RÉAMÉNAGEMENT DES DOUCHES ET DES VESTIAIRES À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 131 128,50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Marc Cléroux Rénovation inc, 50-C, rue Saint-Raymond, suite 206, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, pour le réaménagement des douches et des vestiaires à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau au montant total de 131 128,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50004-009-49856	84 434,49 \$	Équipement et divers travaux usine // EMR 04 20 aménagement de douches
11-30010-001-49857	38 714,01 \$	Vestiaires et douches - Usine d'épuration eaux vestiaires et douches
04-13493	7 980,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-50004-004	12 000,00 \$		Équipement et divers travaux usine EMR 04 20 // Modification du système d'alarme
11-50004-002	12 440,19 \$		Équipement et divers travaux usine EMR 04 20 // Remplacement des plaques
11-50004-007	28 000,00 \$		Équipement et divers travaux usine EMR 04 20 // Mise aux normes des équipements de lavage
11-50004-001	32 000,00 \$		Équipement et divers travaux usine EMR 04 20 // Turbidimètres et spectrophotomètres
11-50004-009		84 440,19 \$	Équipement et divers travaux usine EMR 04 20 // Aménagement de douches

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1578

SOUSSION 2005 SP 089 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU - PARC ÉDOUARD-MERCIER - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 96 614,10 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Édouard-Mercier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 96 614,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40023-004-49858	56 348,62 \$	Travaux d'immobilisations - District du Lac-Beauchamp // Parc Edouard-Mercier suite
18-40023-003-49859	34 385,90 \$	Travaux d'immobilisations - District du Lac-Beauchamp // Parc Edouard-Mercier
04-13493	5 879,58 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71494-692	56 348,62 \$		Aurèle Desjardins - District du Lac-Beauchamp - Aménagement // Equip. non-capitalisable
03-10110		56 348,62 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1579 **SOUSSION 2005 SP 108 - FRANCIS CANADA TRUCK CENTRE INC. - ACHAT D'UN CAMION DIX ROUES AVEC SYSTÈME DE BOÎTE INTERCHANGEABLE ET BENNE À GRAVIER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 157 706,10 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Francis Canada Truck Centre inc., 3818, chemin Russel, Ottawa, Ontario, K1G 3N2, un contrat pour l'achat d'un camion à dix roues de marque Freightliner avec système de boîte interchangeable et benne à gravier (alternative 1) au montant total de 157 706,10 \$ incluant les taxes et le crédit pour pompe hydraulique fixe et réservoir en acier, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30265-008-49860	148 108,68 \$	Achat de véhicules - Travaux publics // 1 camion 10 roues
04-13493	9 597,42 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1580 **SOUSSION 2005 SP 122 - PAVAGE GADBOIS - 3991474 CANADA INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC SAINT-RENÉ - SERVICE D'INGÉNIERIE - 172 129,94 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gadbois - 3991474 Canada inc., 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux d'aménagement du parc Saint-René, phase 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 172 129,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40023-001-49861	12 259,68 \$	Travaux d'immo. - District du Lac-Beauchamp // Parc Saint-René
06-30273-006-49862	149 395,06 \$	Aménagement et réfection de parcs - 2005 parc Saint-René
04-13493	10 475,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1581

SOUSSION 2005 SP 167 - BERNARD PAYSAGISTE INC. - TERRAIN DE SOCCER NUMÉRO 3 - PARC ERNEST-GABOURY - SERVICE D'INGÉNIERIE – APPROXIMATIVEMENT 383 752,16 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Bernard Paysagiste inc., 173, route du Canton, Brownsburg-Chatham, Québec, J8G 1R7, pour les travaux de construction du terrain de soccer numéro 3 au parc Ernest-Gaboury, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 383 752,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 septembre 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30273-017-49863	360 398,41 \$	Aménagement et réfection de parcs – 2005 // Parc Ernest-Gaboury
04-13493	23 353,75 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30273-019	114 327,28 \$		Aménagement et réfection de parcs - 2005 // Parc à venir
06-30273-017		114 327,28 \$	Aménagement et réfection de parcs - 2005 // Parc Ernest-Gaboury

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1582

SOUSSION 2005 SP 178 - 3928942 CANADA INC. (L'INDOCILE) - CONCESSION DE BARS À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 3928942 Canada Inc. (L'Indocile), 227, rue Montcalm, Gatineau, Québec, J8Y 3B9, pour la concession des bars à la Maison du Citoyen, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 juillet 2005 et ce, étant la soumission la plus avantageuse et conforme.

Les redevances versées mensuellement à la Ville de Gatineau seront de 21 % pour les bars lors d'événements privés, lors d'événements organisés par le Service des arts, de la culture et des lettres à la salle Jean-Després et lors d'événements sur le site extérieur de la Maison du Citoyen, incluant la terrasse au 2^e étage dans le cadre d'événements majeurs, fêtes et festivals.

Aucune redevance ne sera versée pour les événements organisés ou payés par la Ville de Gatineau.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-1583 **SOUSSION 2005 SP 192 - W. CÔTÉ & FILS LTÉE - ACHAT DE DEUX BENNES ISOLÉES ET CHAUFFÉES POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 68 393,87 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme W. Côté & Fils ltée, 19, rue Côté, Mercier, Québec, J6R 2B9, un contrat pour la fourniture de deux bennes isolées et chauffées pour le transport d'asphalte, au montant total de 68 393,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30209-014-49864	64 231,67 \$	Achat de véhicules et d'équipements T.P. 3 recycleurs d'asphalte
04-13493	4 162,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1584 **SOUSSION 2005 SP 193 - ÉQUIPEMENTS JKL INC. - ACHAT D'UN BALAI DE RUE DE TYPE ASPIRATEUR MONTÉ SUR CAMION PORTEUR - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 211 088,12 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Équipements JKL inc., 3305, boulevard des Entreprises, Terrebonne, Québec, J6X 4J9, un contrat pour la fourniture d'un balai de rue de type aspirateur monté sur camion porteur incluant toutes les options décrites au devis, au montant total de 211 088,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 octobre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30265-005-49865	198 242,07 \$	Achat de véhicules - Travaux publics // 1 camion balai aspirateur
04-13493	12 846,05 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1585 **SOUSSION 2005 SP 208 - PAVAGE INTER CITÉ - 130247 CANADA INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC GILLES-MAISONNEUVE - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 346 535,82 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 130247 Canada inc. – Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux d'aménagement du parc Gilles-Maisonneuve, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 346 535,82 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 octobre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20046-005	57 711,93 \$	Aménagement de parcs – Parc Gilles-Maisonneuve
06-30123-005	37 837,55 \$	Aménagement de parcs – Parc Gilles-Maisonneuve
Futur FDI	229 897,44 \$	Aménagement du parc Gilles-Maisonneuve
04-13493	21 088,90 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99310-999	229 897,44 \$		Projets collectifs // Autres
03-10110		229 897,44 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1586

SOUSSION 2005 SP 224 - PAVAGE GADBOIS - 3991474 CANADA INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC HECTOR-AUBIN - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 69 399,18 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gadbois – 3991474 Canada inc., 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux d'aménagement du parc Hector-Aubin, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 69 399,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30273-012	40 000,00 \$	Travaux parc Hector-Aubin
18-40022-004	5 675,80 \$	Travaux parc Hector-Aubin
Futur FDI	19 500,00 \$	Travaux parc Hector-Aubin
04-13493	4 223,38 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71493-692	19 500 \$		Richard Côté – District de Bellevue – Aménagement // Equip. non-capitalisable
03-10110		19 500 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1587

RETRAITE DE MONSIEUR JEAN-GUY BÉLAIR, PRÉPOSÉ AUX STATIONNEMENTS DU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, DIVISION STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET CONTRÔLE ANIMALIER, À COMPTER DU 1^{er} FÉVRIER 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Guy Bélaïr, préposé aux stationnements du Module de la protection des personnes et des biens, division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} février 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 19 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jean-Guy Bélaïr les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} février 2006 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Bélaïr à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Bélaïr leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1588

PROMOTION DE MADAME GINETTE DUPÉRÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE AU MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire administrative au Module de l'administration et des finances (poste numéro N-2005-035 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Ginette Dupéré, au poste de secrétaire administrative au Module de l'administration et des finances.

La date d'entrée en fonction de madame Ginette Dupéré sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Dupéré sera celui de la classe VIII, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Cette promotion est conditionnelle à ce que la période d'essai de madame Sylvie Gallant au poste de secrétaire administrative – Soutien aux conseillers au Service du greffe, Services juridiques prévue le 2 novembre 2005 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13120-112 – Module Administration et finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1589 **PROMOTION DE MONSIEUR FRANCOIS TASCHEREAU AU POSTE DE
TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - AMÉNAGEMENT AU CENTRE DE SERVICES DE
GATINEAU, SERVICE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – aménagement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme (poste numéro N-2005-025 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur François Taschereau au poste de technicien spécialisé – aménagement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme.

La date d'entrée en fonction de monsieur François Taschereau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur François Taschereau sera celui de la classe IX, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 - Centre de services de Gatineau – Urbanisme – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1590 **DÉMISSION DE MADAME JULIE LEFEBVRE AU POSTE DE
COORDONNATRICE D'ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU,
SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Lefebvre, occupant le poste de coordonnatrice d'activités au Centre de services de Gatineau, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Julie Lefebvre au poste de coordonnatrice d'activités au Centre de services de Gatineau, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire et ce, à compter du 20 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Julie Lefebvre les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Julie Lefebvre de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1591* **MODIFICATIONS AU PROTOCOLE D'ENTENTE - CORPORATION DU CENTRE
CULTUREL (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU) ET VERSEMENT DE
LA DERNIÈRE TRANCHE DE SUBVENTION POUR 2005 AVEC AJUSTEMENT
SUITE AU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2004**

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établi entre la Ville de Gatineau et la Corporation du centre culturel de Gatineau doit être modifié afin de préciser certaines attentes des deux parties et d'apporter un ajustement en ce qui a trait à la contribution versée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers déposés par la Corporation indiquent un surplus de 77 260 \$ pour l'année d'opération 2004;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente stipule que tout surplus d'opération doit être remis à la Ville et qu'en contrepartie, la Ville s'engage à couvrir tout déficit réalisé par la Corporation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie ses résolutions numéros CE-2003-1552 adoptée le 29 octobre 2003 et CE-2003-1789 adoptée le 9 décembre 2003 et recommande au conseil de modifier ses résolutions numéro CM-2003-1181 adoptée le 4 novembre 2003 et CM-2003-1355 adoptée le 9 décembre 2003, afin de réduire la contribution annuelle de la Ville de 80 000 \$ pour les années 2005, 2006 et 2007. La réduction pour l'année 2005 représente une diminution de 40 000 \$ en argent et de 40 000 \$ en services, portant ainsi la contribution de la Ville à 210 000 \$ pour l'année 2005. Pour les années 2006 et 2007, la contribution financière sera de l'ordre de 250 000 \$ mais la contribution en services sera réduite de 80 000 \$ pour ces deux dernières années.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente modifié.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 132 478,13 \$ à la Corporation du centre culturel de Gatineau représentant le dernier versement de la contribution pour l'année 2005 et l'ajustement de la contribution suite au surplus de l'année 2004.

Les fonds à cette fin au montant de 132 478,13 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-72131-951 – Maison de la culture – Subvention.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1592

SOUSSION 2005 SI 241 - ÉMONDAGE R.D. - 3111741 CANADA INC. - ENLÈVEMENT DE QUAIS ET STRUCTURES - BERGES RUE JACQUES-CARTIER - SERVICE D'URBANISME - APPROXIMATIVEMENT 76 779,19 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Émondage R.D. – 3111741 Canada Inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux d'enlèvement des quais et structures situés sur les berges de propriété publique le long de la rue Jacques-Cartier, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 76 779,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 octobre 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61491-419-49885	72 106,69 \$	Berges rue Jacques-Cartier autres prof./adm.
04-13493	4 672,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1593

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LISE ANCTIL-TREMBLAY AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE À LA SAISIE DE DONNÉES AU SERVICE DE POLICE, DIVISION DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique à la saisie de données au Service de police, division de la sécurité communautaire, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro N-2005-004 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Lise Anctil-Tremblay au poste de commis technique à la saisie de données au Service de police, division de la sécurité communautaire, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Lise Anctil-Tremblay est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Anctil-Tremblay sera celui de la classe III, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21300-112 – Police communautaire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2005.

Adoptée

CE-2005-1594

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE - BIOTHERMICA TECHNOLOGIES INC. - OPTIMISATION DE L'EFFICACITÉ DU CAPTAGE ET BRÛLAGE DU BIOGAZ – LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK – SECTEUR D'AYLMER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer une lettre d'entente valide jusqu'au 31 août 2008, soumise par Biothermica technologies inc. en vue de l'optimisation de l'efficacité du captage et brûlage du biogaz émanant du lieu d'enfouissement sanitaire Cook du secteur d'Aylmer, un projet dans le but d'établir les crédits d'équivalent du CO₂ et ainsi, voir que Biothermica technologies inc. a été retenue par Environnement Canada dans le cadre du projet d'amélioration de l'efficacité de captage et de brûlage des biogaz au L.E.S. Cook (DP-D8079-04-4009).

Pendant cette période Biothermica devra partager l'accès au biogaz du site avec certains projets parrainés par la Corporation de développement économique de Gatineau (CDEG) dans la mesure où ce partage ou cette collaboration ne s'opposent pas à la bonne marche de son projet en terme de volume de biogaz.

Tous les frais dans le cours des négociations avec la Ville de Gatineau et du dépôt des offres à Ressources naturelles Canada et à Environnement Canada seront à la charge exclusive de Biothermica technologies inc..

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif